

Convention de partenariat

2^{ème} Carrefour des Gestions Durables de l'Eau

Parc des Expositions de Dijon, les 6 et 7 septembre 2023

L'organisateur :

La SAS IDEAL Connaissances, ci-après dénommée « idealCO » ;

Domiciliée : 93 avenue de Fontainebleau, 94276 LE KREMLIN-BICETRE.

Représentant de l'organisateur : Monsieur Philippe BOYER, Président, dûment habilité à cet effet.

Et

La personne morale contractante :

Dijon Métropole,

Domiciliée : 40 avenue du Drapeau - CS 17510 - 21075 - DIJON CEDEX

Représentant du contractant : François REBSAMEN, Président

Contexte de la mission

Face aux défis liés au changement climatique, la place de l'eau doit être repensée. C'est un nouveau modèle de pensée, où l'on parle d'assainissement écologique, de valorisation des eaux non conventionnelles, de renaturation, d'assainissement végétalisé, de choix des matériaux, de bâtiments durables ... qui s'ajoutent aux pratiques existantes pour les autres utilities (tri des déchets, compostages, production d'énergie renouvelables, isolation et choix des matériaux, ...).

Aussi, après le succès du 1^{er} Carrefour des Gestions Durables de l'Eau qui s'est tenu les 23 et 24 novembre 2022 à Dijon au Parc des Expositions et en partenariat avec Dijon Métropole, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Département de la Côte d'Or et la Régie du SDDEA (35 conférences, 1 450 participants satisfaits de la qualité du programme et des échanges et 74 exposants...) idealCO organise la 2nde édition avec une ambition forte : devenir LE rendez-vous en présentiel des acteurs de l'eau et de leurs partenaires pour la moitié Est de la France.

Cette 2^{ème} édition accompagnera l'ensemble des professionnels du secteur dans l'identification des innovations et des bonnes pratiques en matière de gestion durable de l'eau. Elle se tiendra les 6 et 7 septembre 2023 à Dijon, au Parc des Expositions, en partenariat de nouveau avec Dijon Métropole.

1. Définition du partenariat

Dijon Métropole dispose, en qualité de partenaire, d'un affichage préférentiel et d'un droit d'orientation sur la manifestation :

- Droit d'orientation : ce droit s'exerce notamment sur l'orientation des thèmes du programme de la manifestation en accord avec le Comité de Pilotage
- Affichage sur l'ensemble de la manifestation : intervention en atelier et/ou séance plénière, affichage du logo de Dijon Métropole sur l'ensemble des documents d'édition dans la rubrique «co-organisé avec», édito du Président ...
- Invitations
- Présence de Dijon Métropole sur l'espace exposition

2. Descriptif des prestations

2.1. Droit d'orientation et construction du contenu

- Participation au Comité de Pilotage à Dijon ou par visioconférence chargé de déterminer avec l'ensemble des partenaires les axes stratégiques de l'édition 2023 : thématiques, choix des intervenants à solliciter, partenaires à associer, parties prenantes à mobiliser.
- Incluant pour idealCO : préparation des documents de travail, temps de rédaction des comptes-rendus et bilans des échanges, déplacements aux réunions, coordination avec les acteurs...

2.2. Affichage de Dijon Métropole sur l'ensemble de la manifestation

■ **Edito du Président**

- dans une des newsletters d'information diffusées au plan national
- sur le site web de l'événement

■ **Prises de parole**

- lors de l'ouverture officielle et/ou de la clôture et en séance plénière (à confirmer)
- lors de l'atelier parrainé par Dijon Métropole « Etude prospective pour la gestion du pluvial » : mercredi 6 septembre de 14h à 15h30

■ **Affichage du logo de Dijon Métropole sur l'ensemble des supports de promotion dans la rubrique « co-organisé avec »**

- sur le guide du participant remis le jour J aux participants
- en couverture du programme diffusé au format dématérialisé
- sur les fonds d'écran lors des sessions d'atelier
- dans les insertions publicitaires des divers médias partenaires de l'événement
- sur le site web de l'événement
- sur les newsletters d'information et de relance diffusées pour la promotion des Assises : 1^{er} save the date, ouverture des inscriptions, newsletters thématiques...

2.3. Présence de Dijon Métropole sur le salon professionnel

- Mise à disposition d'un stand de 36m² sur l'espace exposition (emplacement à vous parvenir)

2.4. Promotion des Rencontres et invitations

■ **Diffusion du programme**

- brochure sous format PDF avec code invitation gratuite (hors déjeuner) à diffuser sans limite + 15 invitations déjeuner compris par jour

N.B. : inscription préalable sur le site internet dédié à l'évènement (sauf intervenants) pour remise d'un badge nominatif le jour J

2.5. Bilan et rendu de l'évènement

- **Réalisation d'une enquête de satisfaction post événement auprès des participants par idealCO**
- **Présentation du bilan au 2^{ème} trimestre 2024**
 - Nombre, fonction et origine géographique des participants
 - Appréciation des participants concernant :
 - la manifestation
 - les thèmes des conférences
 - le choix des intervenants
 - les locaux
 - le salon professionnel
 - l'accueil
 - les déjeuners
 - les informations remises sur place
 - le site internet de l'évènement
 - Appréciation des exposants concernant :
 - l'organisation
 - l'installation
 - la disponibilité des équipes
 - l'emplacement et qualité de leur emplacement
 - Actions communication, marketing...

2.6. Récapitulatif financier

Le financement forfaitaire de Dijon Métropole s'élève à 30 000 Euros TTC :

■ Total HT	25 000,00 Euros
■ TVA (20%)	5000,00 Euros
■ Total TTC	30 000,00 Euros

3. Délais d'exécution

Les prestations sont réalisées selon le planning suivant :

- Février /Mai 2023 : décision de lancement, confirmation des engagements financiers, réunions du comité de pilotage chargé de la construction du programme, envoi du save the date, ouverture du site internet et des inscriptions, commercialisation, campagne de newsletter
- Juin/Jullet 2023 : sollicitations intervenants, dernières relances, réalisation de la brochure et envoi par mail aux partenaires et exposants, campagne presse et communication, mise en place logistique et prestataires, confirmation des intervenants, réalisation et impression du guide du participant
- **6 et 7 septembre 2023 : 2^{ème} Carrefour des Gestions Durables de l'eau, Parc des Expositions, Dijon**
- 2^{ème} trimestre 2024 : présentation du bilan de la manifestation aux partenaires

4. Paiement des prestations

Le montant des factures est calculé en appliquant le taux de TVA en vigueur selon la nature des prestations. Les modalités de règlement des prestations sont les suivantes :

- Versement de 50 % à la signature de la convention
- Le solde au 31 décembre 2023 au plus tard.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 8 juin 2023

Le Président d'IDEAL Connaissances

Philippe BOYER

Le Président de Dijon Métropole

François REBSAMEN